



## CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE PROTECTION DES DONNÉES

---

### **Jeu-concours Melitta® CaféBar – Gagnez des prix et un voyage pour deux à Madrid**

Projet destiné à la publication – version 1 | 28 septembre 2026

#### **1. Organisateur et contact**

Ce jeu-concours est organisé par Melitta Belgique S.A., dont le siège social est situé à Dieptestraat 2, bus 14 BE-9160 (ci-après « Melitta » ou l'« Organisateur »).

Les questions relatives au jeu-concours et à la confidentialité peuvent être adressées à [info@melitta.nl](mailto:info@melitta.nl). Jumbo est uniquement le point de vente et n'est pas l'organisateur du jeu-concours.

#### **2. Qui peut participer ?**

La participation est ouverte aux personnes physiques âgées d'au moins 18 ans à la date de leur participation et ayant leur résidence habituelle en Belgique, aux Pays-Bas ou au Luxembourg. Les résidents des Pays-Bas et du Luxembourg peuvent également participer, à condition de satisfaire à toutes les conditions, notamment l'achat d'un produit éligible chez Jumbo en Belgique pendant la période de l'opération et le téléchargement d'un ticket de caisse valide.

Les collaborateurs de Melitta ainsi que les membres de leur foyer résidant à la même adresse ne peuvent pas participer.

La participation par l'intermédiaire de clubs de jeux-concours, la participation professionnelle, l'utilisation de systèmes automatisés, de scripts ou d'autres moyens influençant le déroulement normal de la participation ne sont pas autorisées.

#### **3. Période de l'opération**

L'opération se déroule du 28 septembre 2026 à 00 h 00 min 00 s au 31 décembre 2026 à 23 h 59 min 59 s, heure locale belge. Seules les participations dûment complétées et reçues par Melitta pendant cette période seront prises en compte.

La page d'inscription est accessible à l'adresse [www.melitta.be/real](http://www.melitta.be/real). L'enregistrement du serveur de Melitta fait foi de l'heure de réception, sauf preuve contraire.



## 4. Participation

### 4.1 Participation après achat

Pour participer, le participant doit acheter au moins un produit Melitta CaféBar Selection éligible chez Jumbo en Belgique pendant la période de l'opération, se rendre sur [www.melitta.be/real](http://www.melitta.be/real) et remplir intégralement le formulaire d'inscription. Il télécharge une copie ou une photo claire et non modifiée du ticket de caisse, sur lequel la date d'achat et le produit éligible sont lisibles. Il répond ensuite correctement à la question subsidiaire et envoie sa participation avant la fin de la période de l'opération.

Produits éligibles :

- Café en grains, 1 kg : Crema Gold, Crema Intense, Espresso Classic et Espresso Intense.
- Café moulu, 250 g : Crema Gold, Crema Intense, Espresso Classic et Espresso Intense.
- Capsules : Lungo Intense, Espresso et Ristretto.

Le formulaire d'inscription demande le prénom, le nom et l'adresse e-mail. Les coordonnées postales ne seront demandées qu'aux gagnants afin de remettre les prix.

### 4.2 Question subsidiaire

La question subsidiaire est la suivante : « Quelle invention Melitta Bentz a-t-elle conçue en 1908 ? »

- A. Machine à espresso entièrement automatique
- B. Le filtre à café
- C. Cafetière filtre

Seuls les participants ayant répondu B (« Le filtre à café ») seront admis au tirage au sort avec la participation concernée.

### 4.3 Nombre de participations et tickets de caisse

Un participant peut participer plusieurs fois. Chaque participation doit être justifiée par un ticket de caisse unique ; un même ticket ne peut pas être réutilisé. Un participant ne peut gagner qu'un seul prix pendant toute la durée de l'opération.

Lorsqu'un participant achète plusieurs produits Melitta CaféBar Selection éligibles sur un même ticket, ce ticket peut être soumis pour un nombre de participations égal au nombre de produits éligibles figurant sur le ticket. Exemple : pour l'achat de quatre produits éligibles, le participant peut soumettre le même ticket quatre fois. Le ticket ne peut pas être soumis plus de fois que le nombre de produits éligibles qu'il mentionne. Les participations excédant ce nombre sont invalides et ne donnent droit ni à participer au tirage au sort ni à gagner un prix.



## 5. Tirage au sort et sélection des gagnants

Le tirage au sort aura lieu au cours de la deuxième semaine de janvier 2027. Melitta sélectionnera elle-même les gagnants au moyen d'un outil qui effectue la sélection de manière entièrement aléatoire et impartiale. Seules les participations valides ayant donné la bonne réponse à la question subsidiaire seront prises en compte.

Le gagnant du premier prix sera tiré au sort en premier. Les gagnants des autres prix seront ensuite tirés au sort un par un. Un participant ayant déjà gagné un prix ne pourra pas être sélectionné une seconde fois. Le tirage au sort fera l'objet d'un procès-verbal administratif.

## 6. Prix

19 prix sont disponibles au total :

| Quantité | Prix                                                            | Valeur indicative par prix |
|----------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------|
| 1        | Voyage pour deux personnes à un match à domicile du Real Madrid | environ 1 850 €            |
| 5        | Maillot officiel du Real Madrid                                 | 100 €                      |
| 5        | Ballon officiel du Real Madrid                                  | 28 €                       |
| 5        | Cafetière filtre Melitta AromaFresh                             | 219 €                      |
| 3        | Machine à espresso automatique Melitta Purista                  | 395 €                      |

### 6.1 Prix du voyage

Le premier prix est un voyage pour le gagnant et un accompagnateur à un match à domicile du Real Madrid proposé par Melitta. Le prix comprend les vols, l'hébergement et les billets du match pour deux personnes. Une visite du stade pourra également être proposée en fonction du programme de voyage et des disponibilités. La valeur totale indicative est d'environ 1 850 €.

Le match n'est pas encore déterminé au moment de la publication. Melitta proposera au gagnant une option concrète précisant le match, la date, l'heure et les détails du voyage. La planification du voyage, notamment la durée du séjour, dépend du calendrier des matchs, de l'heure du match et de la disponibilité des vols aller-retour. Melitta prendra les dispositions nécessaires et se concertera autant que possible avec le gagnant pour organiser le voyage. Melitta peut apporter des modifications au match ou au programme de voyage et, dans la mesure du possible, les coordonner avec le gagnant en agissant avec diligence.

Si le match choisi est reporté, annulé ou se déroule à huis clos, Melitta recherchera un autre match. Les autres frais qui ne sont pas expressément inclus dans le prix sont à la charge du gagnant et de son accompagnateur. Le gagnant et son accompagnateur doivent tous deux être âgés d'au moins 18 ans, disposer de documents d'identité et de voyage valides et satisfaire aux conditions applicables en matière de voyage, d'entrée sur le territoire et d'accès au stade.



## 6.2 Autres prix

Les autres prix sont un maillot du Real Madrid, un ballon du Real Madrid, une cafetière filtre Melitta AromaFresh et une machine à espresso automatique Melitta Purista, tels que décrits ci-dessus. Les valeurs indicatives sont indiquées par prix. Les prix ne peuvent pas être échangés contre de l'argent. La cession ou la revente d'un prix est interdite, sauf décision écrite contraire de Melitta. Melitta peut remplacer un prix indisponible par un prix de valeur équivalente.

## 7. Notification, acceptation et remise des prix

Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de leur participation. Le gagnant doit répondre et réclamer son prix dans les 14 jours suivant l'envoi du message. Si aucune réponse complète n'est reçue dans ce délai ou si le gagnant ne remplit pas les conditions, son droit au prix expire et Melitta procède au tirage au sort d'un nouveau gagnant.

Avant l'attribution du prix, Melitta peut vérifier l'identité, l'âge, le lieu de résidence ainsi que la validité de la participation et du ticket de caisse. Les coordonnées postales seront demandées aux gagnants après le tirage au sort. Les prix matériels seront expédiés dans le mois suivant la réception des coordonnées postales. Si la livraison prend plus longtemps en raison de circonstances particulières, le gagnant en sera informé. Les prix matériels peuvent être livrés à des adresses en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Melitta conviendra séparément des modalités du prix du voyage avec le gagnant.

## 8. Exclusion, modification ou arrêt

Melitta peut exclure une participation ou un participant en cas de données erronées ou trompeuses, de fraude, de manipulation, d'abus de l'opération, d'utilisation de moyens automatisés ou de violation des présentes conditions. Melitta agit de manière proportionnée.

Melitta ne peut modifier, suspendre ou mettre fin prématurément à l'opération que pour des motifs valables, par exemple en cas de graves problèmes techniques, d'incident de sécurité, de force majeure ou de manipulation. Les modifications seront annoncées sur la page d'inscription. Les participations déjà valides seront respectées dans la mesure du possible.

## 9. Responsabilité

Melitta ne saurait être tenue responsable des pannes, retards ou pertes de données lors de leur transmission par Internet, dans la mesure où ces faits ne lui sont pas imputables. Cette disposition ne limite aucune responsabilité qui ne peut légalement être exclue, notamment en cas de faute intentionnelle ou lourde, de décès ou de dommages corporels, de fraude, de responsabilité du fait des produits et de droits impératifs des consommateurs.

Le participant garantit Melitta uniquement contre les réclamations de tiers découlant directement d'une violation des présentes conditions ou de la législation applicable imputable au participant.



## 10. Réseaux sociaux et droits de marque

L'opération pourra être promue sur Facebook et Instagram (Meta). Elle n'est ni sponsorisée, ni approuvée, ni administrée, ni organisée par Facebook ou Instagram, et ces plateformes ne sont pas responsables de l'opération. Les participants peuvent contacter Melitta pour toute question relative à l'opération.

Jumbo est uniquement le point de vente. Real Madrid et les marques mentionnées appartiennent à leurs titulaires respectifs. Toute référence à ces marques n'implique aucun parrainage ni approbation, sauf accord exprès contraire.

## 11. Protection des données

### 11.1 Responsable du traitement et contact

Le responsable du traitement est Melitta België NV, [REDACTED:ADDRESS]. Les questions relatives à la confidentialité peuvent être adressées à [REDACTED:EMAIL]. Aucun délégué à la protection des données n'est mentionné dans les présentes conditions.

### 11.2 Données et finalités

Pour organiser le jeu-concours, Melitta traite le prénom, le nom, l'adresse e-mail, les données de participation, la réponse à la question subsidiaire, le ticket de caisse et, pour les gagnants, les coordonnées postales ainsi que les données nécessaires à la remise du prix. Les données figurant sur un ticket de caisse qui ne sont pas nécessaires à la vérification ne seront pas utilisées à d'autres fins.

- l'enregistrement et la gestion des participations ;
- la vérification de l'âge, du lieu de résidence, de l'achat et du respect des conditions ;
- le tirage au sort et la prise de contact avec les gagnants ;
- la livraison ou l'exécution du prix ;
- le traitement des questions, la prévention de la fraude et l'exercice ou la défense de droits en justice.

### 11.3 Base juridique et marketing

Les traitements nécessaires à l'organisation et à l'exécution du jeu-concours sont effectués dans la mesure où ils sont nécessaires à la relation juridique créée par la participation. Les traitements nécessaires au respect d'obligations légales reposent sur ces obligations. Les traitements nécessaires à la prévention de la fraude, à la sécurité et à l'exercice ou à la défense de droits en justice peuvent reposer sur l'intérêt légitime, sous réserve que la mise en balance des intérêts le justifie.

Les participants peuvent s'inscrire volontairement aux communications marketing au moyen d'une option distincte qui n'est pas cochée par défaut. Le consentement au marketing n'est pas une condition de participation. Le refus ou le retrait du consentement n'a aucune incidence sur la participation au jeu-concours.



#### 11.4 Destinataires et durées de conservation

Les données peuvent être communiquées aux prestataires nécessaires à la page d'inscription, à l'hébergement, au tirage au sort, au service client, à la détection de la fraude, à la livraison des prix ou à l'organisation du voyage. Ces parties traitent les données uniquement aux fins convenues et avec des garanties appropriées. Si des données sont traitées en dehors de l'Espace économique européen, les mécanismes de transfert et garanties requis seront appliqués.

Les données des participants qui ne gagnent pas de prix et les justificatifs d'achat seront conservés pendant une durée maximale de six mois après la fin de l'opération, notamment afin de pouvoir, si nécessaire, procéder à un nouveau tirage au sort si un gagnant sélectionné ne répond pas dans les délais. Les données des gagnants seront conservées aussi longtemps que nécessaire à la remise du prix et au respect d'éventuelles obligations fiscales ou administratives légales.

#### 11.5 Droits des participants

Dans les conditions prévues par le RGPD, les participants peuvent demander l'accès à leurs données, leur rectification ou leur effacement, la limitation du traitement et, le cas échéant, la portabilité des données. Ils peuvent s'opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime et retirer à tout moment leur consentement au marketing. Les demandes peuvent être adressées à [REDACTED:EMAIL].

Les participants peuvent introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. Pour la Belgique, il s'agit de l'Autorité de protection des données, [REDACTED:ADDRESS] : <https://www.gegevensbeschermingsautoriteit.be/>.

De plus amples informations figurent dans la déclaration de confidentialité : <https://www.melitta.be/nl/service-menu/footer/Data-Privacy-Policy>.

### 12. Réclamations et litiges

Les questions ou réclamations relatives au jeu-concours peuvent être adressées à Melitta Nederland BV, [REDACTED:ADDRESS], ou à [REDACTED:EMAIL]. Melitta traitera les réclamations dans un délai raisonnable. Aucun dispositif spécifique de règlement extrajudiciaire des litiges ne s'applique.

Les présentes conditions sont régies par le droit belge, sans préjudice de la protection impérative des consommateurs dont bénéficient les participants en vertu du droit qui serait applicable en l'absence de ce choix de loi. Les litiges seront soumis au tribunal compétent conformément aux règles applicables en matière de compétence des juridictions de consommation.

### 13. Version et publication

Les présentes conditions sont disponibles à compter du 28 septembre 2026 sur [www.melitta.be/real](http://www.melitta.be/real). Les versions néerlandaise et française ont un contenu équivalent. En cas de divergence de traduction, la version néerlandaise prévaut, dans la mesure permise par la loi.

Version 1 – date : 28 septembre 2026.

Jeu-concours Melitta® CaféBar | Conditions de participation | 5